

*ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX*

*ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO*

## AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la SA Energie et Environnement a sollicité pour compte de la Commune de Clervaux auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation du campus scolaire Reiler à Reuler, maison 84, numéro cadastral 203/2584.

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **22 juin 2022 au 6 juillet 2022** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 22 juin 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,  
**(s) E. Eicher, bourgmestre**                      **(s) Danielle Schroeder, secrétaire**

